Studii de lingvistică 6, 2016, 109 - 125

Les stratégies émotives d'un repentir public offensif

Emotional strategies of offensive public remorse

Alain Rabatel[1]

Abstract: This paper analyses Dominique Strauss-Kahn's strategies of remorse in his interview to TF1 in September 2011, after the withdrawal of charges in the Dominique Strauss-Kahn *vs* Nafissatou Diallo case. The paper relates the expression of offensive remorse, which recognizes a mistake, but not guilt, to a series of emotions that are self-assigned or assigned to the other(s). It then examines the markers and indicators of the semiotisation modes of emotions (*said*, *showed* and *supported* emotions). Finally, it proposes the notion of *showed emotion 2* to describe emotions that are assigned to the other(s) through empathy, and underlines the plurivalence of markers which explains the fact that they can, in a given context, be used in several semiotisation modes.

Key words: remorse; said, showed 2, supported emotion; self-assigned emotions; emotions assigned to the other(s); speaker/enunciator disjunction.

C'est un plaisir de rendre hommage à Ligia Stela Florea, avec qui j'ai partagé tant de centres d'intérêt, que ce soit le concept de texte et la réflexion menée dans le cadre d'une linguistique textuelle à fort ancrage énonciatif et pragmatique[2] ou encore l'égale attention portée aux textes littéraires (Florea 2015) et aux discours médiatiques (Florea 2011). Parmi ce large spectre de recherches – hélas trop rare chez les linguistes aujourd'hui ! – je choisis de présenter une analyse de discours d'un corpus médiatique, relatif au conflit qui a opposé Nafissatou Diallo à Dominique Strauss-Kahn (désormais, ND et DSK[3]).

Je voudrais prolonger les analyses de l'ouvrage *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre*

[1] Université de Lyon 1, ICAR, UMR 5191 ; Université de Lyon 2, CNRS ; alain.rabatel@univ-lyon1.fr.

[2] Qui se retrouve dans ses ouvrages sur la syntaxe (Florea 2000, 2009) ou dans l'organisation du colloque de Cluj-Napoca consacré au texte (Florea, Papahagi, Pop et Curea 2010).

[3] Les initiales droites DSK et ND renvoient aux personnes sociales.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

Dominique Strauss-Kahn (Rabatel, Monte et Soares Rodrigues 2015), en revenant sur l'interview de DSK par Claire Chazal, à TF1, le 18 septembre 2011. Je souhaite m'interroger sur la place des émotions dans la stratégie de communication de *DSK* (1), sur le choix d'un repentir public offensif qui atténue la faute et déplace les responsabilités, suscitant des émotions complexes, auto- ou hétéro-attribuées, ou encore auto- et hétéro-implicitées (2). La complexité des marques ou indices d'émotions m'incitera à discuter les propositions du dernier ouvrage de Micheli (2015) relatives à leurs différents modes de sémiotisation (3).

1. Émotions et stratégie de communication

Je rappelle brièvement les faits, connus du public roumain, compte tenu de la couverture médiatique de l'événement dans ce pays (Oprea 2015). Suite à la plainte pour viol portée par une femme de chambre du Sofitel, ND, DSK, directeur du Fonds monétaire international et futur candidat à l'élection présidentielle française, est arrêté le 14 mai 2011 ; il est détenu du 14 au 19 mai, jour où il est inculpé par un Grand Jury et placé sous surveillance électronique ; il plaide non coupable lors de l'audience du 6 juin, est libéré le 1er juillet 2011 et bénéficie de l'abandon des poursuites pénales par le procureur le 23 août 2011[4]. L'interview de DSK à TF1 est sa première prise de parole publique immédiatement après son retour en France.

L'interview joue un rôle important dans ce « feuilleton », alimenté par les rebondissements de l'enquête. Ces derniers ont fait évoluer les scénarios et les rôles des protagonistes, qui ont successivement opposé « le pervers » (DSK) *vs* « la victime » (ND) ; « la putain » (ND) *vs* « la victime » (DSK) ; « le malade » (DSK) *vs* « la personne qui a le droit d'être victime même si elle est menteuse » (ND) – indépendamment d'un débat, vite enrayé, sur les comportements des puissants avec les femmes (Monte *et al.* 2015 : 9). L'interview clôt une séquence où DSK, après avoir été présenté comme « victime », cherche à se présenter lui-même comme tel, non sans reconnaître une certaine responsabilité qui n'équivaut en rien à une reconnaissance de culpabilité. Très vite, d'autres affaires émergeront qui réalimenteront la séquence du « malade » avec l'hypothèse d'une addiction au sexe.

Quant à l'interview proprement dite, elle a une durée exceptionnelle de 23 minutes 40, signe de l'importance que TF1

[4] L'abandon des poursuites pénales, en droit américain, n'est pas un acquittement mais indique que le procureur craint de se voir désavoué par un jury qui ne serait pas unanime, condition obligatoire pour une condamnation. La crainte du procureur s'explique par le fait que la population – qui l'élit – n'apprécie pas ces relaxes. Sur le plan civil, la plainte de ND s'est éteinte après l'accord financier entre les deux parties, le 10 décembre 2012.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

accorde à cette prise de parole (et aussi aux bénéfices escomptés de ce coup). Elle se divise en deux parties nettement contrastées au plan des thèmes, la première consacrée à l'affaire, la deuxième à la crise économique mondiale, et au plan de la situation de DSK, d'abord accusé et sur la défensive, ensuite dans le rôle de l'expert à la réputation intacte. Je sélectionne aux fins de l'analyse un passage particulièrement significatif extrait de la première partie de l'interview, où la communication de *DSK*[5], reposant sur des questions prévisibles, permet de suivre les objectifs que le locuteur s'est fixés.

S'agissant du genre de l'interview politique, est-il légitime de parler de stratégie, c'est-à-dire de planification de l'intervention, des arguments, du registre, des postures, compte tenu du caractère somme toute imprévisible des interactions entre l'interviewer et l'interviewé ? Assurément, dans la mesure où, à un certain niveau de responsabilité, les politiques préparent minutieusement leurs prises de parole publiques – aidés de leur(s) conseiller(s) en communication et de leur(s) conseil(s) (avocats[6]) –, prévoient les questions, échafaudent des réponses. *A fortiori* lorsqu'ils sont dans les situations délicates, au plan politique, ou au plan personnel, dans la mesure où la dégradation publique de leur image personnelle impose d'éviter les impairs afin de la restaurer, condition *sine qua non* d'un possible rebond politique.

Cela étant, parler de stratégie n'implique pas que la communication soit contrôlée de bout en bout. L'interviewé peut être désarçonné par des questions imprévues, directes, brutales. Le choix de l'interviewer et du support médiatique peut toutefois limiter les risques : en l'occurrence, C. Chazal n'a pas la réputation de pousser ses invités dans leurs retranchements, au risque d'endommager leurs faces positives et négatives. Mais même dans une situation *a priori* très favorable, les jeux ne sont jamais totalement maîtrisés, tant il y a un écart entre les « effets visés » (par l'instance de production), les « effets possibles » (de la mise en scène discursive) et les « effets

[5] Les italiques *DSK* concernent le locuteur/énonciateur, en tant qu'il adopte un certain nombre de positions énonciatives, sources de points de vue, dans des prédications, que ces derniers soient ceux du locuteur/énonciateur premier (L1/E1) et pris en charge par lui (auto-PDV), ou des hétéro-PDV que L1/E1 impute à des locuteurs/énonciateurs seconds : voir Rabatel 2009 et 2012.

[6] En principe, ce n'est pas leur rôle, en droit français. En revanche, dans les pays de *common law*, notamment aux USA, les avocats peuvent *aider* leurs clients et témoins pour qu'ils déposent au mieux de leurs intérêts et de la cause qu'ils défendent – même si on ne peut exclure *a priori* que cela puisse aussi aider à la manifestation de la vérité – mais sans *dicter* leurs réponses. Il y a là une zone grise dont profitent les puissants, aujourd'hui comme déjà dans la Rome antique (Guérin 2015 : 237-243). Tout l'« art » (bien éloigné de l'éthique, *mais non de l'ethos !*) est alors de rendre la déposition (préparée) naturelle. En l'occurrence, les pauses nombreuses de *DSK* (voir *infra* 2. et 3.) – accompagnant une communication dont les termes ont été mûrement calculés, compte tenu du caractère prévisible des questions – peuvent avoir cette fonction.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

produits » chez les récepteurs (Charaudeau 2008 : 73). Le bénéfice que DSK a retiré de l'interview a été d'assez courte durée, peut-être à cause du choix de C. Chazal, que les féministes ont critiqué pour sa complaisance, plus vraisemblablement parce que d'autres affaires sont venues ternir à nouveau sa réputation.

Compte tenu de ce qui précède, est-il possible de traiter des émotions dans un cadre largement préparé à l'avance, même si l'imprévu y a une place ? Ma réponse est oui. D'abord parce que les émotions ne se disent pas seulement à travers des indices non calculés, où l'émotion étreint le sujet/locuteur et se manifeste malgré lui, elles se disent aussi dans la façon dont le sujet argumente (Plantin 1996 : 24, 140), contrôle son dire, organise son discours, sollicite l'accord des destinataires directs ou indirects, si importants dans des scénographies de plateau avec un public absent qui est pourtant le destinataire privilégié, etc. Ensuite parce que le linguiste – privilégiant la communication émotive, sémiotisée (Plantin 2011 : 137-142), sans se désintéresser de la communication émotionnelle – trouve largement de quoi alimenter ses analyses, à travers l'étude des énoncés, avec des termes d'émotion et même sans eux (Rabatel 2015), avec la prise en compte d'inférences émotionnantes, qu'elles relèvent d'inférences en aval ou en amont (Plantin 2011 : 145).

Chacun sait que, par delà le caractère conventionnel des signes ou indices associés à des émotions, il est difficile d'accéder avec certitude à ce que pensent les individus et donc de se prononcer sur la vérité des émotions alléguées. Le linguiste analyse le dire et le dit ; mais rien ne l'empêche de procéder à une critique des propos, à l'instar de la critique des sources des historiens, afin de faire émerger une vérité et des intentions étayées par ce discours ou d'autres, ou des faits extralinguistiques. C'est le choix que j'adopte dans Rabatel 2015. Mais il demande de la prudence, car il est tout aussi possible de parler d'émotion ressentie dans le *hic et nunc* de l'énonciation que

- d'une volonté froide de se défendre, étant donné les stratégies argumentatives mises en œuvre ou les choix du lexique (voir *infra*, 2.) ;
- d'une volonté didactique/politique de faire entendre ses émotions, compte tenu de certains phénomènes syntaxiques, des pauses (voir *infra*, 2. et 3.) ;
- d'une forme d'autocontrôle, dans une situation délicate, ou encore d'une stratégie de camouflage du caractère préparé des réponses, en raison des pauses (voir *supra*, note 6), etc.

Ces hypothèses, qui ne s'excluent pas – c'est l'avis de Hirsch, Perea, Steuckardt, Verine (2015 : 182-184) à propos des pauses –, font sens dans le cadre d'un repentir soigneusement calibré. C'est pourquoi le titre de ce travail évoque les « stratégies émotives » discursives de *DSK*, qui orientent les interprétations, sans les rapporter aux intentions profondes de DSK, inaccessibles.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

2. Une stratégie offensive de repentir

Je m'appuie sur le *verbatim* du *Monde* du 20/09/2011, ainsi que sur les transcriptions de Hirsch *et al.* (2015) pour les pauses. J'utilise le terme *émotion* d'une façon indifférenciée, même si la littérature psychologique considère que la notion super-ordonnée est celle d'affect, première à émerger, avant les émotions (primaires et secondaires), puis les sentiments (Damasio 2003). On peut cependant considérer que la position médiane des émotions est un meilleur argument en faveur du méta-terme *émotion*. D'un point de vue linguistique, les tests distinguant entre affects, émotions et sentiments sont, comme tous les tests, suggestifs, mais d'un rendement relatif. Aussi, j'emploie le terme *émotion* comme un terme englobant, à l'instar de Plantin (2011) et de Micheli (2015 : 42), regroupant les affects, momentanés, les sentiments, durables, tandis que les émotions sont plutôt momentanées et en rapport avec un stimulus ou une cause – mais ce moment peut durer un certain temps.

2.1. Un repentir sous le signe de la faute morale

Même si DSK n'est pas au tribunal devant un juge, ne prête pas serment ni ne fournit un *témoignage judiciaire*, il « témoigne » néanmoins, devant le « Tribunal du peuple » (Charaudeau 2016 : 3), *via* la tribune offerte par TF1. Le genre du témoignage repose sur l'exposé véridique des faits, insérés dans une trame événementielle narrative et soumis au feu roulant des questions des parties adverses (Guérin 2015 : 333). Or, *DSK* ne raconte pas, élude les faits, sauf lorsqu'il caractérise rapidement « ce qui s'est passé » dans la suite 2806 du Sofitel, sans être vraiment questionné plus avant par C. Chazal[7]. L'essentiel de son propos reformule et commente le rapport du procureur. Tout se passe comme si *DSK* tenait pour suffisante et indiscutable la *veritas* du *fait textuel*, qui lui permet de ne pas s'appesantir sur les faits : dès lors, l'*auctoritas* de la thèse du procureur circonscrit les limites de son repentir.

Comme le rappellent Turbide, Laforest, Vincent (2013), les auteurs d'un repentir[8] public expriment publiquement un repentir à visée utilitariste – voir aussi Kampf 2009 : 2258 –, afin de faire baisser la pression et de rétablir une image malmenée. Il s'agit donc d'une stratégie d'atténuation de la responsabilité dans la faute. Selon Benoit (1995 : 2-5) diverses stratégies se présentent :

[7] Elle n'oblige pas DSK à revenir sur les faits, *e.g.* en l'interrogeant sur le caractère étonnant d'une « relation inappropriée » si rapide, ce qui lui a été reproché. Voir Rabatel 2015 : 150-152.

[8] On distinguera le repentir de la repentance qui, sous sa forme moderne, est une « demande de pardon solennelle, cérémonielle et collective qui n'atteint pas directement celui qui la prononce » (Charaudeau 2016 : 2) pour une faute d'un peuple envers un autre.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

a) nier avoir offensé ;
b) contre-attaquer en dénigrant son accusateur ;
c) atténuer le caractère condamnable de l'acte ;
d) se repentir.

Conformément à la stratégie évoquée ci-dessus, *DSK* nie d'abord l'existence de l'offense envers sa victime (stratégie a), puis se repent, en insistant sur sa faute morale et en s'excusant auprès des siens, ce qui revient à atténuer sa faute (stratégies d et c), avant de contre-attaquer méthodiquement (stratégie b). L'ethos de repentant ne se manifeste donc qu'après avoir clamé son innocence, en (1) :

(1) Beaucoup de gens se sont exprimés sur cette affaire ; sauf moi, parce que j'avais dit que je voulais parler d'abord devant les Français. J'ai toujours clamé mon innocence.

Immédiatement après, *DSK* nie la responsabilité du viol, ce dont témoigne la somme des négations initiales, en italiques en (2) ainsi qu'en (5) et (6). Ces négations reposent sur un dialogisme interdiscursif concernant la parole de ND et l'interdiscours médiatique, ainsi renvoyés par présupposition à des mensonges (voir *infra*, (6)). On notera toutefois que *DSK* ne reprend pas le mot *viol* – qui a pourtant circulé à satiété dans l'interdiscours – qu'il y fait allusion avec une périphrase euphémisante (« ni aucun acte délictueux »), tout à fait inappropriée à la qualification juridique française du viol (un *crime* et non un *délit*). Comme il est coûteux pour la face positive de DSK d'attenter à la face de ND, il choisit de nier ensuite explicitement en référence à la parole du procureur :

(2) **Ce qui s'est passé** *ne* comprend *ni* violence, *ni* contrainte, *ni* agression, *ni aucun* acte délictueux, **c'est le procureur qui le dit**, *ce n'est pas moi.*[9]

DSK utilise une tournure passive (« ce qui s'est passé »), avec une focalisation (« ce qui ») qui met à distance sa version des faits, la présentant comme la vérité objective, et/ou, ce qui revient au même, comme la vérité de la Justice, indépendante de l'intérêt qu'il peut avoir dans la construction de l'événement (« c'est le procureur qui le dit, ce n'est pas moi »). Ce mouvement objectivant est repris dans la phrase suivante, puis reformulé de façon à caractériser l'action : c'est ici

[9] La transcription des pauses dans la citation (2) par Hirsch *et al.* (2015 : 190) donne les pauses suivantes, en millisecondes. Les pauses analysées grâce à Praat, sont supérieures à 200ms, sans tenir compte de la limite des 2 secondes impropre à distinguer la pause du silence (*ibid.* : 179) :
(1375) alors qu'est-ce qu'il s'est passé (1914) ce qui s'est passé (573) ne comprend (496) ni violence (1290) ni contrainte (1423) ni agression (2084) ni aucun acte délictueux (301)

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

qu'apparaît, avec le terme de « faute », l'ethos du repentant, à travers la triplication du terme et le fait que les remords visent « [s]a femme, [s]es enfants », les « Français » et non ND :

(3) Ce qui s'est passé est une relation non seulement inappropriée, mais plus que cela, une faute. Une faute vis-à-vis de ma femme, mes enfants, mais aussi une faute vis-à-vis des Français.[10]

La reconstruction des faits – après avoir nié implicitement le viol, dont le mot n'est pas prononcé, puis réfuté l'existence d'une relation payante (« ce *n*'était *pas* une relation tarifée ») – permet d'évoquer ensuite une relation consentie entre adultes libres qui échappe aux foudres de la justice et s'accommode en revanche de l'expression du repentir pour « faute morale ». *DSK* évoque « les Français qui avaient placé en [lui] leurs espérances de changement », sans mention de préférence partisane ou d'appartenance partidaire. Il entretient une (fiction de) posture gaullienne d'homme d'État par-delà les clivages politiques, ayant un rapport[11] direct et sans médiation avec le peuple :

(4) J'ai manqué mon rendez-vous avec les Français

Ce que *DSK* juge « plus grave qu'une faiblesse, […] une faute morale », lui permet ainsi d'être son principal accusateur, en faisant publiquement acte de contrition pour sa « légèreté ». Le registre de la faute alimente une émotion de honte, qui donne du crédit au repentir public. Il y a, en première analyse, un contraste entre l'évocation émotionnée d'un repentir et l'évocation de « ce qui s'est passé », dénuée de toute marque lexicale d'émotion ; mais celle-ci peut se lire à travers une « syntaxe de l'affect » caractéristique de l'émotion montrée – récurrence des négations, des clivages, des énoncés disloqués, des focalisations (Micheli 2015 : 80-103[12]) –, interprétables comme traces (acharnées ?) d'une protestation d'innocence.

La suite du propos de *DSK* s'appuie délibérément sur le rapport du procureur, car il est plus avantageux pour son image et plus efficace de s'appuyer sur un argument d'autorité posé comme incontestable. L'invitation à lire le rapport comporte une modalité

[10] Transcription par Hirsch *et al.* (2015 : 185) des citations (3) et (4), le (e) notant un *schwa* : ce qui s'est passé (1275) c'est une relation (985) non seulement inappropriée mais (384) plus que ça (917) une faute (1737) une faute vis-à-vis (329) de ma femme (856) de mes enfants de mes amis (1772) mais aussi une faute vis-à-vis des Français (1022) qui avaient placés en moi leur(e) espérance de changement (837) et de ce point de vue là (578) il faut bien le dire (547) j'ai manqué mon rendez-vous avec(e) (207) avec les Français.

[11] Un psychanalyste ne manquerait peut-être pas de souligner que la formulation du « rendez-vous avec les Français » peut prendre aussi un sens « amoureux », *e.g.* traduire une conception érotique de la politique…

[12] Voir encore ellipses, exclamations, interrogations, énoncés averbaux, marqueurs transphrastiques et textuels…

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

déontique (« il faut », qu'on retrouve aussi en (7)), répétée et complétée par l'adverbe *attentivement* :

> (5) **Il faut** lire ce que dit le rapport du procureur, **et il faut le lire attentivement**. Le rapport du procureur *ne* m'accuse *en rien* en matière de trace, de blessures.[13]

DSK y trouve des arguments objectifs pour nier les faits, ce qui lui permet ensuite de contre-attaquer en mettant en cause l'acharnement des médias et en dénigrant la plaignante.

2.2. Du discrédit de la partie adverse à l'auto-victimisation

La critique de *L'Express* repose sur des termes accusateurs dépréciatifs : la mise en relief du terme « tabloïd[14] », associé au participe passé « devenu », exprime une émotion de mépris pour le comportement bas de ce qui avait été autrefois un des titres de presse les plus respectés. En effet, ce titre adopte désormais des pratiques de la presse à scandale, en présentant à tort comme un « rapport médical », « ce qui n'était que la fiche d'entrée », qui n'aurait fait que reproduire les déclarations de la plaignante. Cette antithèse, en contraste avec les déontiques précédents, fait entendre que *L'Express* a failli à ses devoirs (par manque de déontologie, « en *n*'ayant *pas* lu attentivement) », et laisse peut-être entendre, vu que l'hebdomadaire fait preuve de « beaucoup d'acharnement », qu'il y aurait une intention malveillante de nuire, puisqu'il « a voulu présenter » les faits d'une façon tronquée :

> (6) Ce tabloïd qu'est devenu L'Express, avec beaucoup d'acharnement, a voulu présenter comme un rapport médical ce qui *n*'était *que* la fiche d'entrée à l'hôpital de Nafissatou Diallo et ce qu'elle avait elle-même déclaré.[15]

Si *DSK* critique directement *L'Express*, il prend des précautions pour attaquer ND : il cite le rapport et il insiste d'abord sur le fait que celui qui l'exonère de toute responsabilité a été le responsable des mauvais

[13] Cette affirmation a été discutée mais n'a pas été reprise par C. Chazal.
NB : transcription du début de la citation (5) par Hirsch *et al.* (2015 : 190) :
il faut lire (653) ce que dit le rapport du procureur (1214)

[14] Le terme correspond à l'origine au format de 41 X 29 cm, plié, adopté par la presse boulevardière anglaise, deux fois plus petit que le format traditionnel. Le substantif a gardé de ses origines une connotation dépréciative caractérisant la presse populaire à scandale.

[15] Transcription de (6) par Hirsch *et al.* (2015 : 190) :
(1495) ce (261) tabloïd (447) qu'est devenu l'express (1199) avec(e) (759) beaucoup (660) d'acharnement (880) a voulu présenter comme un rapport médical ce qui n'était qu'une fiche d'entrée à l'hôpital (914) d(e) nafissatou diallo (351) et ce qu'elle avait elle-même déclaré (920)

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

traitements qui lui ont valu ces images médiatiques mondialement célèbres le montrant menotté entre deux policiers :

(7) Or, voyez-vous, ce à quoi **il faut** se référer, c'est le rapport du procureur, ce procureur qui m'a fait passer les menottes.

Cette allusion est intéressante, au plan de l'expression des émotions, car l'énoncé ne comprend aucun terme d'émotion[16], et cependant il est destiné, avec le recul et en contexte, à susciter une émotion de commisération envers celui qui, à ce moment-là, passe pour une victime, sans qu'il le dise explicitement. C'est donc celui qui fut son « bourreau » qui est désormais présenté comme son meilleur « avocat » :

(8) Le rapport du procureur dit quoi ? […] Il dit que Nafissatou Diallo a menti, pas seulement sur son passé […] elle a menti sur les faits […] Toute cette histoire qu'elle a racontée est un mensonge.[17]

Ainsi, même si le repentir repose centralement sur la reconnaissance d'une faute morale, il s'appuie sur d'autres émotions, notamment d'indignation contenue, face à l'acharnement de médias hostiles, de peur, à l'évocation d'une justice qui broie les individus, avec un grand nombre de termes d'émotion dite, *peur, broyer, terrible, humilié*[18].

En affirmant qu'il est coupable (d'une faute morale) mais pas responsable (d'un viol), *DSK* s'éloigne de l'ethos prototypique du repentant, qui doit comporter, selon Turbide *et al.* (2013 : 142) :

1) reconnaî[tre] que le comportement offensant reproché est effectivement advenu ;
2) reconnaî[tre] être pleinement responsable de ce comportement offensant, c'est-à-dire que l'énonciateur du repentir doit se présenter (ou présenter l'individu ou l'institution qu'il représente) comme l'offenseur ;

[16] Cette question a fait l'objet de développements dans Monte *et al.* (2015 : 15-20) et dans Rabatel (2015 : 146, 152).

[17] Cette argumentation sur les mensonges, avec un amalgame allusif aux oublis, aux versions successives, à travers l'anaphore résumante « toute cette histoire qu'elle a racontée », a suscité le malaise chez les spécialistes des traumatismes et de la victimologie, puisque dans de telles situations d'agressions, l'amnésie émotionnelle entraîne souvent des oublis, des versions différentes, en lien avec des phénomènes de dissociation (Salmona 2013 : 91-93, Rabatel 2015 : 156ss).

[18] Plus loin, en réponse à une question de C. Chazal :
CC : est-ce que vous estimez que la justice a été particulièrement violente à votre égard
DSK : j'ai eu peur (1912) j'ai eu très peur (2102) quand vous êtes pris dans cette sorte de (483) mâchoires de cette machine (866) vous avez l'impression qu'elle peut (241) vous broyer (1925) j'ai eu le sentiment (1846) que j'étais piétiné (522) humilié (481) avant même de pouvoir(e) (1030) dire un mot (2060) et (241) dans cette affaire (939) j'ai vécu des choses violentes oui (611) des attaques terribles (550) et j'ai beaucoup perdu (562) même si(e) d'autres dans d'autres circonstances ont pu parfois perdre plus que moi (Hirsch *et al.* 2015 : 185).

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

3) reconnaî[tre] les cibles de l'offense du comportement offensant comme telles, c'est-à-dire comme les offensés principaux, les victimes ;
4) exprime[r] un sentiment de mécontentement de soi – excuses, regrets, désolation – et l'adresse[r] aux offensés principaux ;
5) offr[ir] une compensation (au moins symbolique) aux offensés principaux ;
6) mett[re] en œuvre un projet de rectification.

L'absence de viol[19] va de pair avec une absence de culpabilité et la contestation du statut de victime de la plaignante, d'où le refus des réparations envisagées dans les points 5 et 6. En fait, tout le travail de face auquel *DSK* se livre pour rétablir une image de soi digne de respect concerne le point 4. Mais d'une part les traits prototypiques ci-dessus sont rarement tous exprimés, ils concernent plutôt les représentants d'institutions publiques, et donc pas des individus devant répondre d'actes personnels passibles de lourdes condamnations judiciaires, ou d'une réprobation morale quasi unanime. Pour ces derniers, des repentirs sont envisageables, au moment du procès, devant les jurés, mais ils sont souvent jugés insincères, intéressés, ayant pour seul but l'atténuation de la peine. Or DSK n'est pas dans cette situation, puisqu'il échappe au procès pénal. Cependant, un procès civil est toujours possible, à moins que les parties ne trouvent un accord : dans les deux cas, DSK doit se défendre en affaiblissant la position de l'adversaire. Toutefois, comme le combat est aussi médiatique, l'attaque doit être proportionnée pour ne pas nuire à sa face négative. Sa marge de manœuvre est contrainte par l'accusation de viol : il est difficile d'attaquer frontalement une femme (pauvre et noire) au risque de prendre à rebrousse-poil des supporters de gauche plus sensibles que la moyenne à la cause des femmes et des exploités, tandis qu'il est à son corps défendant le représentant des riches élites blanches. D'où la stratégie centrale de mettre constamment en avant le rapport du procureur, mais aussi de faire partager l'idée que les poursuites au civil ne relèvent pas d'un désir de justice mais de l'appât du gain « derrière tout cela », ce qui parfait sa victimisation :

(9) L'existence d'une procédure au civil montre bien les motivations financières qui sont derrière tout cela. La procédure civile va se dérouler. Je n'ai pas l'intention de négocier.

En montrant sa détermination à aller au procès civil sans négocier, *DSK* construit l'ethos d'un homme déterminé, malgré les épreuves. On sait

[19] Formulation volontairement ambiguë, qui concerne d'abord le mot, mais sans doute aussi, du point de vue de DSK, la chose… Ce dernier s'appuie sur l'absence de ce terme dans le rapport du procureur et il conclut que l'acte n'a pas eu lieu. Je rappelle (voir *supra*, note 4) que la réalité juridique américaine est telle que le procureur ne peut produire que ce qui est avéré et qui fera l'objet d'une décision à l'unanimité. Mais l'absence de preuve ne signifie pas nécessairement l'absence de l'acte…

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

depuis qu'il n'en a pas été ainsi : mais on peut toujours imaginer qu'à ce moment-là DSK ne voulait pas négocier, sans qu'on puisse écarter le calcul que, dans la perspective d'un procès ou d'une négociation, la sape de la réputation de ND était opportune. Le mouvement de victimisation s'élargit sur la fin de cette première partie de l'interview, lorsque *DSK* évoque, en réponse à une question de C. Chazal :

> (10) Un piège, c'est possible, un complot, nous verrons. Il y a des zones d'ombre. J'ai réfléchi. Beaucoup. Et cette légèreté, je l'ai perdue, pour toujours.

L'hypothèse du complot, avec ses sous-entendus, permet à *DSK* de déplacer la question des responsabilités et de la culpabilité. Ce déplacement est amorcé par les émotions de honte et d'indignation associées aux pratiques de la plaignante et des médias qui ont fait preuve de « beaucoup d'acharnement » envers celui qui se présente sans le dire comme la vraie victime, *DSK*/DSK. Ce renversement repose donc sur des émotions auto- et hétéro-attribuées, mais aussi auto- et hétéro-implicitées, ce qui invite à revenir sur leurs modes d'expression.

3. Des modes de sémiotisation des émotions

Micheli (2013 : 20) distingue trois modes de sémiotisation de l'émotion :

- l'émotion *dite*, « désignée au moyen du lexique et mise en rapport, sur le plan syntaxique, avec l'être qui l'éprouve » ;
- l'émotion *montrée*, « inférée à partir d'un ensemble de caractéristiques de l'énoncé, interprétées comme des indices du fait que l'énonciation de cet énoncé est co-occurrente avec le ressenti d'une émotion par le locuteur » ;
- l'émotion *étayée*, « inférée à partir de la schématisation, dans le discours, d'une situation qui lui est conventionnellement associée sur le plan socio-culturel et qui est supposée en garantir la légitimité »[20].

Dans ce qui suit, je reviendrai essentiellement sur la distinction entre émotion dite et montrée. L'émotion dite repose sur des termes du lexique qui désignent l'émotion, son objet (formulation qui englobe ce sur quoi elle porte et/ou ce qui la motive), celui qui l'éprouve, en réduisant drastiquement la part d'interprétation et d'inférences, à

[20] On retrouve les mêmes définitions en 2015, excepté pour l'émotion étayée, sans différence significative : « L'émotion est étayée à partir de la représentation, dans le discours, d'un type de situation qui est conventionnellement associée sur le plan socio-culturel et qui est donc supposé lui servir de fondement » (Micheli 2015 : 17).

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

partir du moment où l'émotion est nommée (Micheli 2015 : 23-24). On comprend l'opposition avec l'émotion montrée, dans laquelle la part interprétative augmente. Mais cette distinction est fragile et naïve, car elle présuppose qu'à partir du moment où les choses sont dites, il n'est plus besoin d'inférer ni d'interpréter. Or *DSK* peut bien nommer explicitement sa « faute », rien n'empêche le spectateur/lecteur d'interpréter diversement la mise en avant de la culpabilité morale dont le sujet s'accuse de lui-même, rien non plus n'empêche de remarquer que le repentir sélectionne les proches ou les Français sans évoquer les camarades du parti socialiste, les femmes, etc.

Il existe un lien entre fonctionnement indiciel et émotion montrée. Un grand nombre de formes alimentent un processus inférentiel plus important que dans le cas précédent : interjections, exclamations, questions, connotation indépendante d'un lexique émotionnel, allusions, constructions syntaxiques susceptibles d'indiquer un trouble émotif à travers la façon dont elles prennent leur distance avec des structures non marquées – du type SVO, phrase verbale –, à travers une syntaxe disloquée, elliptique, averbale, à travers des indices paraverbaux et non verbaux… (Micheli 2015 : 25-26)[21]. Cependant, un des exemples que Micheli donne pour distinguer ces deux modes de sémiotisation est discutable : « je tremble », interprété comme émotion dite (*ibid.* 2015 : 50), relève pour moi d'une émotion montrée en raison de l'inférence sur un fonctionnement indiciaire, et aussi parce que « trembler » indique des réactions physiques : les tests permettent de dire qu'on peut « éprouver, avoir, ressentir des tremblements », mais qu'on ne dira pas *« éprouver un sentiment de tremblement » (*ibid.* : 40). Bref, les tremblements posent l'existence d'un affect, sémantiquement sous-déterminé, que le co(n)texte précise.

De plus, on peut dire une émotion et en montrer une autre. Ainsi, lorsque *DSK* évoque le « tabloïd qu'est *L'Express* »,

- il fait entendre son *mépris* (sans le dire, au sens où il n'utilise pas un lexique relevant du mépris, sinon par une connotation liée à « tabloïd ») ;
- il suscite chez son lecteur une *indignation* pour les pratiques si peu déontologiques de l'hebdomadaire et pour son acharnement dans l'erreur ;
- il construit en creux, par antithèse, un *Express* mythique qui devrait avoir *honte* de telles pratiques si peu conformes à la déontologie.

[21] On pourrait ajouter les mimiques, gestes, postures, dont l'analyse est ici absente, au regret d'un des relecteurs. Il a raison dans l'absolu comme par rapport à l'objet discuté ici. Je n'invoquerai pas la trop commode excuse des limites de l'article, je dirai plus modestement que je ne suis guère compétent en ce domaine. De plus, peut-être est-ce dû à ce défaut de maîtrise, je suis rarement convaincu par les significations accordées à ces indices, non seulement conjecturales – l'analyse des pauses l'est tout autant –, mais, surtout, *ad hoc*.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

Il y a donc trois sources différentes pour trois émotions différentes, *DSK* (qui éprouve du mépris), *L'Express* (qui devrait avoir honte), le public (qui doit être indigné, comme l'est *DSK*).

Mais pour rendre compte de cette possibilité qu'une source non locutrice soit le lieu d'une émotion, il faut poser la distinction locuteur/énonciateur, qui seule permet d'expliquer que le locuteur peut montrer une émotion qu'il ne ressent pas, qu'il impute à un énonciateur second non locuteur (Rabatel 2013a et c, 2015). Cette distinction croise celle qui oppose émotions auto- et hétéro-attribuées, mais elle est plus fine, car ce n'est pas la même chose que d'attribuer des émotions à un autre via des discours référant à un locuteur cité (Micheli 2015 : 70-71) ou via des émotions imputées à un énonciateur second qui ne parle pas (Rabatel 2013a : 67-68, 74). On se trouve là devant des émotions qui sont partiellement dites, mais qui ne sont ni éprouvées ni prises en charge par le locuteur ; ce dernier ne fait que les reconstruire empathiquement en adoptant le point de vue de cet énonciateur second. Ces émotions ne sont ni montrées ni dites au sens de Micheli, et leur fonction essentielle est de renvoyer à des émotions dites, proférées par le locuteur, mais dont le dit et le dire indiquent, par les choix de référenciation et par inférence, les émotions de l'énonciateur second (e2), ce que j'ai appelé des émotions montrées 2 (Rabatel 2013a, b) pour les distinguer du mode de sémiotisation montré de Micheli. En ce sens, lorsque *DSK* dit que *L'Express* « **a voulu** présenter comme un rapport médical ce qui n'était que la fiche d'entrée à l'hôpital de Nafissatou Diallo », le choix de la modalité volitive érige l'hebdomadaire en une instance énonciative, même si en l'occurrence elle ne parle pas, comme l'écrit Ducrot (1984 : 204). *L'Express* est ainsi doté d'une intentionnalité, il devient un sujet modal auquel on peut attribuer par inférence des émotions négatives, qui, si elles étaient adressées, et vu le co(n)texte, devraient prendre une forme d'un type particulier : il s'agit moins d'une auto-émotion prise en charge par L1/E1, *DSK* (« Si j'étais *L'Express*, j'aurais honte… »), que d'une hétéro-émotion reconstruite empathiquement (« Si *L'Express* appliquait la déontologie, il aurait honte de pratiquer sciemment, durablement, un journalisme de caniveau »). Il s'ensuit que cet énonciateur second construit en creux par *DSK* est, et lui seul, celui qui peut « prendre en charge »[22] cette émotion de honte possible : du moins, il le *devrait* si le journal était fidèle aux valeurs premières qu'il a abandonnées. Il y a donc là un montré 2, qui concerne un énonciateur second, bien différent des émotions de mépris et d'indignation directement prises en charge par *DSK*, en tant que L1/E1.

La complexité du montrer peut également être illustrée par les

[22] Les guillemets renvoient à une opération de « quasi prise en charge » putative, imputée par le locuteur/énonciateur premier (L1/E1) à un énonciateur second ; celle-ci est pourtant présupposée comme vraie (Rabatel 2009).

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

pauses. Celles-ci sont plus longues dans la première partie de l'interview que dans la seconde (831ms *vs* 545ms), occupent 32% dans la première partie contre 22% dans la deuxième, alors que la vitesse d'élocution est supérieure dans la deuxième partie (4,73 syllabes par seconde contre 3,6) et que le nombre de séquences est lui aussi plus important (Hirsch *et al.* : 180-181). Hirsch *et al.* soulignent l'importance des faits de discordance, qui marquent une rupture à l'intérieur d'un constituant syntaxique (*e.g.* « ce (261) tabloïd »), fréquentes dans les transcriptions des citations (2) à (6). Les pauses et le rythme relèvent de l'énonciation montrée du locuteur. Je propose d'étendre leur fonction symptômale au marquage de l'émotion d'un énonciateur second, émotion construite par L1/E1, dans le but de servir son propos. C'est le cas, avec l'exemple concernant *L'Express*, autour notamment de l'expression « ce tabloïd », celle qui suit, avec « beaucoup (660) d'acharnement », de sorte que, comme je l'ai dit *supra*, l'hebdomadaire est comme animé (voir le « a voulu » de (6)) d'une intention de nuire. *A fortiori*, ce phénomène de vitalisation est plus naturel avec des animés, comme lorsque *DSK* évoque des personnes hostiles, « l'avocat (564) de la plaignante », « l'avocat (883) de nafissatou diallo », « les (252) journalistes » (*ibid.* : 187-188) : dans ce cas, les êtres humains sont présentés comme suscitant la méfiance (ou le mépris, en contexte) de L1/E1. La pause est alors une tactique pour donner une vie plus intense à des adversaires qui ne sont pas seulement ceux dont parle *DSK* mais ceux dont il veut faire partager l'idée que ce sont des individus *animés, mus par des motivations hostiles si fortes qu'il doit faire une pause*[23], ce qui est de nature à susciter l'indignation partagée de *DSK* et du public. Cette théâtralisation joue sur la force propulsive des émotions (conformément à l'étymologie du mot), la pause de L1/E1 s'expliquant par ses émotions fortes devant un énonciateur à l'origine de ses malheurs, alors même que cet énonciateur théâtralisé est créé de toutes pièces par L1/E1. La réaction émotionnée de L1/E1 est donc proportionnelle au pouvoir de nuisance des énonciateurs seconds adversaires[24]. Elle donne corps à leurs émotions négatives, afin de les discréditer auprès du public et de renforcer les émotions liées à la victimisation de L1/E1, seul contre tous. Bref, le discours de L1/E1 peut exprimer ses propres émotions montrées[25] ainsi que celles d'énonciateurs seconds non locuteurs (émotions montrées 2 de e2).

Les marques ou indices d'émotion sont loin d'être réservés à un seul mode de sémiotisation des émotions. Rien n'empêche d'employer

[23] Cette hypothèse sur la fonction des pauses n'est pas incompatible avec celle de la note 6.

[24] En contexte, l'émotion montrée 2 concerne des adversaires de *DSK*, mais rien n'interdit l'existence d'émotions montrées 2 concernant des amis, des personnes qu'on veut/doit défendre : voir Rabatel (2013c et 2015).

[25] Voir, note 18, les pauses après de nombreux termes d'émotions concernant L1/E1 : « j'ai eu peur (1912) j'ai eu très peur (2102) », « j'ai eu le sentiment (1846) que j'étais piétiné (522) humilié (481) avant même de pouvoir(e) (1030) dire un mot (2060) ».

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

des noms ou des verbes d'émotion (qui relèvent de l'émotion dite) dans des structures elliptiques, averbales, des dislocations, des exclamations, caractéristiques de l'émotion montrée. Et rien non plus dans une émotion étayée, comme on le voit lorsque *DSK* évoque sa faute et une « relation non tarifée ». En effet, les répétitions et les négations peuvent être considérées autant comme des symptômes au service d'une émotion montrée de repentir que comme un étayage visant à atténuer la faute, en s'appuyant sur deux *topoï* que le public est censé partager. D'une part, la faute morale est minimisée par le caractère répandu des infidélités conjugales, qu'exprime ce premier *topos* : « celui qui n'a jamais péché, qu'il me lance la première pierre ». D'autre part, la faute morale est pardonnable, en vertu d'un deuxième *topos*, « faute avouée, faute à moitié pardonnée ».

Si les réserves précédentes concernent les marques, d'autres portent sur la distinction des processus interprétatifs selon les modes de sémiotisation. Ainsi qu'on l'a vu, rien n'empêche d'inférer d'autres émotions que celles qui sont dites. Il est également difficile de distinguer les émotions montrée et étayée à partir de l'opposition entre inférences en amont et en aval (Plantin 2011 : 145, Micheli 2015 : 119-120). Cette piste théorique est de prime abord stimulante (les schématisations jouent de l'amont vers l'aval) : mais d'aucuns peuvent reconnaître d'emblée un topos et adopter une démarche déductive, d'autres peuvent ne pas l'avoir en tête et c'est seulement au fil du texte, par une démarche interprétative abductive et par des inférences à reculons, qu'ils arrivent au topos servant à l'étayage. De même, une situation peut chez les uns être d'emblée reconnue comme émotionnante, tandis qu'elle ne le devient qu'au terme de son déroulé discursif chez d'autres.

Je conclurai sur deux points : la stratégie du repentir et les modes de sémiotisation des émotions activées à cette fin. Si « le repentir, c'est : une faute, un regret. Le tout dans l'espoir d'un pardon » (Charaudeau 2016 : 2), le repentir de DSK échappe à cette définition, puisque la faute, requalifiée en faute morale, n'est pas celle pour laquelle DSK a affaire avec la justice et que les remords exprimés à propos de cette même faute concernent des victimes bien différentes de la victime judiciaire. Cependant *DSK* espère sans doute d'autant plus un pardon qu'il cherche à montrer à quel point il est victime d'un acharnement déplacé. Que retenir enfin de la discussion des modes de sémiotisation des émotions proposés par Micheli ? Comme le montre la stratégie offensive de repentir adoptée par *DSK* – à travers ce qu'il dit ou fait entendre –, l'émotion dite n'échappe pas aux inférences à partir de ce qui est explicite ou implicite. L'émotion montrée devrait être dédoublée pour rendre compte des hétéro-émotions empathiques « sans parole ». Quant à l'émotion étayée, elle est rarement autonome.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

Faut-il par conséquent abandonner ces distinctions ? Non, si on donne du jeu à ces modes de sémiotisation complémentaires… et poreux. C'est pourquoi il serait bon de prendre des distances envers le binarisme dichotomique au principe de leurs définitions.

Références bibliographiques

Benoît, W. L. (1995), *Accounts, Excuses and Aplogies. A theory of Image Restoration*, State University of New York Press, Albany.

Charaudeau, P. (2008), « Quelle vérité pour les médias. Quelle vérité pour le chercheur, » in Fleury, B. et Walter, J. (dirs), *Les médias et le conflit israëlo-palestiniens. Feux et contre-feux de la critique*, Celted, Metz, p. 67-81.

Charaudeau, P. (2016), « Le repentir en politique. De fausses confidences dans la dramaturgie politique », patrick-charaudeau.com (rubrique « Textes de réflexion ») et theconversation.com/fr (rubrique « Politique »).

Damasio, A. (2003), *Spinoza avait raison. Joie, tristesse, le cerveau des émotions*, Odile Jacob, Paris.

Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Éditions de Minuit, Paris.

Florea, L. S. (2000), *Syntaxe du français actuel. La phrase simple et ses fonctions discursives*, Clusium, Cluj-Napoca.

Florea, L. S. (2009), *La phrase complexe. Problèmes, analyses, interprétations*, Editurile Argonaut si Scriptor, Cluj-Napoca.

Florea, L. S. (2011), *Gen, text şi discurs jurnalistic*, Tritonic, Bucureşti.

Florea, L. S. (2015), *Pour une approche linguistique et pragmatique du texte littéraire*, Editions eLiteratura, Bucarest.

Florea, L. S., Papahagi, C., Pop, L. et Curea, A. (dirs) (2010), *Directions actuelles en linguistique du texte. Le texte : modèles, méthodes et perspectives*, 2 tomes, Casa Cărții de Ştiință, Cluj-Napoca.

Guérin, C. (2015), *La voix de la vérité. Témoin et témoignage dans les tribunaux romains du I^er^ siècle avant J.-C.*, Les Belles Lettres, Paris.

Hirsch, F., Perea, F., Steuckardt, A. et Verine, B. (2015), « La rédemption est dans la pause. Émotion et prosodie dans l'interview de DSK au 20h du 18 septembre 2011 », in Rabatel, A. *et al.* (éds), *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, Limoges, p. 177-194.

Kampf, Z. (2009), « Public (non-)Apologies : The Discourse of Minimizing Responsability », *Journal of Pragmatics*, 41/11, p. 2257-2270.

Micheli, R. (2013), « Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion », *Semen*, 35, p. 17-39.

Micheli, R. (2015), *Les émotions dans les discours. Modèle d'analyse, perspectives empiriques*, De Boeck-Duculot, Bruxelles.

Monte, M., Rabatel, A. et Soares Rodrigues, M. G. (2015), « La dynamique des émotions dans l'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn », in Rabatel, A. *et al.* (éds), *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, Limoges, p. 7-35.

Oprea, A. (2015), « L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn dans les quotidiens roumains et français : construction discursive

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)

et enjeux des émotions dans les titres de presse », in Rabatel, A. *et al.* (éds), *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, Limoges, p. 213-230.
Plantin, C. (1996), *L'Argumentation*, Éditions du Seuil, Paris.
Plantin, C. (2011), *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude du discours émotionné*, Peter Lang, Berne.
Rabatel, A. (2009), « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée », *Langue française*, 162, p. 71-87.
Rabatel, A. (2012), « Positions, positionnements et postures de l'énonciateur », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 56, p. 23-42.
Rabatel, A. (2013a), « Écrire les émotions en mode empathique », *Semen*, 35, p. 65-82.
Rabatel, A. (2013b), « Les relations dire/montrer au prisme du point de vue représenté », in de Chanay, H., Colas-Blaise, M. et Leguern, O. (éds), *Dire/montrer, au cœur du sens,* Éditions de l'université de Savoie, Chambéry, p. 137-157.
Rabatel, A. (2013c), « Empathie et émotions argumentées en discours », *Le Discours et la langue*, 4/1, p. 159-177.
Rabatel, A. (2015), « Dégoût et indignation dans le manifeste/pétition féministe *Pas de justice, pas de paix* », in Rabatel, A. *et al.* (éds), *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, Limoges, p. 143-160.
Rabatel, A., Monte, M. et Soares Rodrigues, M. G. (éds) (2015) *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Lambert-Lucas, Limoges.
Salmona, M. (2013), *Le livre noir des violences sexuelles*, Dunod, Paris.
Turbide, O., Laforest, M. et Vincent, D. (2013 [2012]), « Le repentir public comme mode de gestion de crise. Quelques stratégies d'atténuation de l'offense et de la responsabilité de l'offenseur », *Le Discours et la langue*, 4/2, p. 137-157.

BDD-A25146 © 2016 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:02:00 UTC)